

JP 2 'N 1 GLASS/MULTI-SURFACE CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 0 3 0	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>3</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	3	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	3								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Danger spécifique									
Vêtements de protection		Apparence	Clair Bleu. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX. PROVOQUE UNE GRAVE IRRITATION DE LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie			
Nom du produit	JP 2 'N 1 GLASS/MULTI-SURFACE CLEANER	Code	3858
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.	PMS#	436722
FTSS#	126815001	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	04/20/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 350 mg/kg [Rat]. Non disponible.
Xylénésulfonate de sodium Sulfate sodique de lauryle	1300-72-7 151-21-3	1-5 5-10	Non disponible. Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1288 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: >3900 mg/m³ 1 heures [Rat].
2-Butoxyéthanol	111-76-2	30-60	TWA: 120 (mg/m³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 97 (mg/m³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 506 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 406 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heures [Rat]. Non disponible.
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques	
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
<i>Peau</i>	Peut irriter sévèrement la peau.
<i>Inhalation</i>	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
<i>Ingestion</i>	Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation. Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Vêtements de protection (feu)	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène
<i>Respiratoire</i>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Clair Bleu.
pH	12 à 12.8 [Basique.]
Gravité Spécifique	0.98
Point de fusion/congélation	<0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

Non réglementé

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal	CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde d'ammonium CERCLA : Substances dangereuses: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol
état	New Jersey - Liste des déversements: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol New Jersey: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Hydroxyde d'ammonium Massachusetts - Liste des déversements: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol Massachusetts RTK: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol Pennsylvanie RTK: Hydroxyde d'ammonium, 2-Butoxyéthanol Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
Règlements canadiens NPRI canadien NPRI canadien: 2-Butoxyéthanol. SIMDUT Classification SIMDUT CLASSE E: Liquide corrosif. Symbole du SIMDUT 	
Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
Inventaire des Produits Chimiques	Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales	Non disponible.
Version	1
<u>Avis au lecteur</u> <i>Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.</i>	